COLLEGE PIERRE DUBOIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 AVRIL 2020

La séance est ouverte à 10h10, le quorum étant atteint avec la présence de 21 membres.
Le secrétariat est assuré par Mme Allombert.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Votants : 19 Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 FEVRIER 2020
Votants : 19 Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

3. QUESTIONS PEDAGOGIQUES
3.1 Convention atelier Radio
Ce partenariat était initialement prévu pour la journée éco responsable du 5 juin 2020.
Votants : 19 Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

3.2 Atelier pratiques artistiques
Budget prévisionnel de 5720 €.
M. Monneron, professeur d'éducation musicale présente les différentes actions et projets de son atelier.
Votants : 19 Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

4 QUESTIONS FINANCIERES
3.1. Décision budgétaire modificative 2019

Mme MILLE, gestionnaire, présente quatre décisions budgétaires pour information. Ces décisions n'ont aucune répercussion sur le résultat, ce sont des réajustements de crédits au vue des dotations où les réajustements de fin d'années notamment pour le service restauration.....

- D M N°2 subvention pour l'utilisation des équipements sportifs 11 702,25 €
- D M N°4 ouverture de crédits : fonds sociaux 4 733,43 €
- D M N°5 réajustements d'ouverture de crédits fin d'année
- D M N°6 et 7 subventions CD mobilier et aménagement cour 10 987,00 €

3.2. Compte financier 2019

Ce point est présenté par Mme CHASLES, agent comptable pour l'arrêt des comptes de 2019 et Mme MILLE, gestionnaire pour le rapport de gestion. Le compte financier explique les différences entre les prévisions budgétaires et leur exécution par service. Il justifie de l'utilisation des subventions, des différents financements. Il informe sur les dépenses significatives de l'année, sur l'évolution : des dépenses pédagogiques, des aides à caractère social, des dépenses de viabilisation...

Au cours de l'année budgétaire de 2019, le collège a enregistré pour un montant de 454 599,89 € de recettes, pour un montant de dépenses de 472 395,44 €.

Les recettes
Au 31 décembre 2019, le collège enregistre des recettes à hauteur de 454 599,89 €. La réalisation est inférieure à la prévision.

Les recettes proviennent pour :

- **11% des familles** : voyages, location casiers, etc.
- **25% du Conseil Départemental** : dotation de fonctionnement, aide à la restauration, programme vecteur pour les voyages éligibles, subvention d'équipement, etc.
- **9% de l'Etat** : bourses, manuels scolaires, droit de reprographie, etc.
- **7% de la contribution entre les services**
- **47% du service restauration**
- **1% autres recettes**

Les dépenses
Le montant des dépenses réalisées est de 472 395,44 €. Comme les recettes, elles sont en diminution par rapport à la prévision initiale.

Le service AP : ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Ce service représente une part de 20% des dépenses totales soit 95 500,69 € (en 2018 : 130 201,51€). Dans ce service, sont inscrites les dépenses d'achat de fournitures d'enseignement, d'abonnements pour le CDI, de frais de reprographie, de sorties scolaires, de voyages, d'achats de manuels scolaires.....

On observe une diminution du montant total par rapport à l'an passé. L'évolution est expliquée par le fait qu'il y a eu moins de voyages scolaires organisés, et d'achat d'équipement. En 2018, une opération de renouvellement du mobilier de la salle d'arts plastiques avait impacté le montant total des dépenses de ce service.

Le service VE : VIE DE L'ELEVE
Ce service représente une part de 3% soit une dépense de 13 029,52 € *(en 2018 :* 15 400 ,31 *€)*. Dans ce service sont enregistrées les aides apportées aux élèves dans le cadre de leur scolarité : fonds sociaux et aide à la restauration.

Fonds sociaux : 41 familles ont été aidées. Aides apportées aux familles dans le cadre des voyages scolaires, de la demi-pension, du transport scolaire ou d'équipement, etc.
Mme VINCOT, parent d'élève, demande si les fonds sociaux ont été mobilisés pour venir en aide aux jeunes migrants que le collège avaient accueillis il y a un an. Effectivement, le collège a accueilli au cours de l'année scolaire 2018/2019 une douzaine de jeunes migrants en 3ème. Pour la plupart, ils ont été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.
Mme MILLE, effectivement les fonds sociaux sont intervenus pour les repas d'un ou deux jeunes, qui n'ont pas été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. Egalement pour le séjour ski, les fonds sociaux ont été sollicités lors de l'inscription au mois de décembre pour les élèves boursiers.

Aide à la restauration : 66 familles ont bénéficié de l'aide à la restauration. Cette aide est attribuée aux élèves boursiers qui déjeunent régulièrement au collège.

Le service ALO : ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE
Ce service représente une part de 26% des dépenses totales soit un montant de 124 471,29 € (en 2018 :119 536,89 €). Les dépenses imputées dans ce service sont des dépenses : de chauffage, d'électricité, de l'eau, des fournitures administratives, des produits de nettoyage, des frais de téléphone, d'internet etc.

Les dépenses de viabilisation sont les dépenses prépondérantes. Elles représentent une part de 44%. Les dépenses d'électricité et de chauffage sont en augmentation.

Mme BOUTFOL intervient en demandant les raisons de la progression des dépenses de chauffage malgré l'adhésion du collège au réseau de chaleur.

Mme MILLE, répond que les dépenses de chauffage évoluent suivant les hivers plus ou moins rigoureux. En adhérant au réseau de chaleur, le collège savait que le coût de l'énergie allait être indexé suivant plusieurs indicateurs prévus à la convention. L'évolution du coût sera moins important que les énergies fossiles.

Les dépenses relatives à la maintenance et l'entretien du collège ont diminué avec le transfert des agents du service maintenance à la direction des routes et des bâtiments, désormais le conseil départemental prend à sa charge les achats d'outillage pour la maintenance de 1er niveau.

Au cours de l'année, 31 724 € ont été enregistré pour l'achat d'équipements spécifiques, ces dépenses avaient été autorisés par décision budgétaire modificative :

- Le projet d'aménagement de la cour : achat de mobilier extérieur et travaux de végétalisation pour un montant de 23 868 €.
- Le renouvellement du mobilier de la salle réunion pour un montant de 7 856 €.

Dans le cadre de ces équipements spécifiques, le collège a obtenu le versement de deux subventions du conseil départemental : 7 094€ pour les travaux d'aménagement de la cour et de 3 893€ pour le mobilier de la salle de réunion.

Le service SRH : RESTAURATION ET HEBERGEMENT
Ce service représente une part prépondérante, 44% des dépenses totales soit un total de 209 468,94 €.

En 2019, 53 149 repas ont été consommés. Le nombre de repas servi est augmentation par rapport à l'an dernier (51 577 en 2018). Depuis plus de quatre années, le collège avec le conseil départemental a la volonté de développer l'approvisionnement local, de privilégier les produits français, de développer le fait maison. Actuellement, plus **de 53%** des achats de denrées sont de provenance locales et plus de **90%** françaises. Nous poursuivons le développement de l'introduction de produits BIO (achat de lait, de fromages, d'œufs, de pâtes, de yaourts...) en privilégiant les produits BIO locaux.

Depuis 2013, le collège s'est engagé dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire. Par repas servi le collège a. enregistré comme l'année passée une moyenne de **26** gr de déchets par repas servi.

Le service BN : BOURSES NATIONALES
Ce service représente une part de 6% des dépenses totales, soit un total de 29 925€ (en 2018 : 33 309 €). Cette année le nombre d'élèves boursiers est moins important que l'an dernier, il est en lien avec les effectifs du collège.

Mme CHASLES présente le compte de résultat avec les éléments d'analyse financière.

Résultat de l'exercice
Le résultat de l'exercice 2019 est déficitaire de 16 707,43 €. Il est généré par un déficit du service général de 18 317,95 € alors que le service restauration et hébergement (SRH) retrouve un résultat légèrement excédentaire de 1610,52 €. Ce résultat déficitaire au service général était attendu puisque le conseil d'administration avait autorisé des prélèvements sur fonds de roulement de 40 500 € au total sur l'exercice 2019.

Fonds de roulement
Le fonds de roulement, qui traduit le niveau de ressources stables de l'établissement est en baisse de 13 285,83 € par rapport à l'exercice 2018. Il s'établit à 76 074,51 €. Ce niveau, correspondant à 59 jours de fonds de roulement, donne une marge d'autonomie financière tout à fait satisfaisante à l'établissement.

Réserves disponibles
Les réserves disponibles de l'établissement, qui correspondent au fonds de roulement corrigé du niveau des stocks s'élèvent à 72 731,98 €. Elles se répartissent entre 46 571,12 € au service général et 26 160,86 € pour le service restauration et hébergement (SRH). Les réserves du service général baissent de 14 896,35 € par rapport à 2018.

Arrêt des comptes
Votants : 19 Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice dans les réserves de l'établissement

Votants : 19 Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

3.3 Convention TIPI

La DGFiP propose aux organismes publics un service de paiement en ligne par carte bancaire et par prélèvement unique PAYFiP.

Les familles pourront ainsi régler leurs factures directement en ligne. Ce service sera proposé aux familles pour les voyages scolaires dont le montant sera supérieur à 20€. Il ne sera pas possible pour la restauration étant donné que le collège a mis en place le prélèvement automatique.
Les coûts de développement et de mise en œuvre de la solution, PAYFip sont à la charge de la DGFiP. L'établissement adhérent aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ainsi que les coûts de commissionnement carte bancaire en vigueur dans la sphère Etat. A titre d'information, le coût prévisionnel sera de 132€ pour un séjour linguistique avec 100 familles adhérentes.

Votants : 19 Pour : 16 Abstention : 2 Contre : 1

3.4 Vente de sweat shirts

Mme Aubréjat propose la vente de sweat shirts (réalisés par l'enseigne Intersport à St Berthevin) au logo du collège à l'ensemble des personnels et élèves au prix unitaire de 20 €.
Votants : 19 Pour : 18 Abstention : 1 Contre : 0

La séance est levée à 12h05

Secrétaire de séance
Mme ALLOMBERT

Présidente
Mme AUBREJAT